

France-Brignoles: Sports facilities operation services

OJ S 136/2014 18/07/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté de communes du Comté de Provence

Postal address: quartier de Paris – route du Val

Town: Brignoles

Postal code: 83170

Country: France

For the attention of: Mme la présidente

E-mail: madrenesg@cc-comtedeprovence.fr

Telephone: +33 498052717

Fax: +33 498052711

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://comtedeprovence.e-marchespublics.com>Address of the buyer profile: <http://comtedeprovence.e-marchespublics.com>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Communauté de communes du Comté de Provence – service marchés publics

Postal address: quartier de Paris – route du Val

Town: Brignoles

Postal code: 83170

For the attention of: G.Madrènes

E-mail: madrenesg@cc-comtedeprovence.fr

Telephone: +33 498052717

Fax: +33 498052711

Internet address: <http://www.e-marchespublics.com>**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Other

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1.**

Title attributed to the contract by the contracting authority

délégation de service public du centre aquatique Aquavabre.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: piscine intercommunale Aquavabre, 83170 Brignoles

NUTS code FR France

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

délégation de service public pour exploiter le futur centre aquatique Aquavabre.

II.1.6. CPV code(s)

92610000 Sports facilities operation services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

sans préjudice des informations contenus dans le projet de convention qui sera transmis aux candidats admis à remettre une offre par la commission dûment habilitée à dresser la liste de ceux-ci, les missions suivantes seront à la charge du futur délégataire: il devra assurer notamment: le fonctionnement complet, l'accueil des usagers, l'animation, l'entretien courant, la maintenance préventive et curative, le gros entretien-renouvellement qui sera défini dans le plan de «ger» en considérant l'existence de la garantie sur la chaudière biomasse (dix ans), les réparations courantes, le respect des règles d'hygiène et de sécurité, la souscription des contrats d'assurance, la communication, le paiement des taxes et impôts liés à l'exploitation. Ces désignations de tâches ne sont pas exhaustives. Le délégataire fera également son affaire du recrutement du personnel nécessaire à l'exploitation. Il assurera la promotion et la commercialisation du centre aquatique et accueillera les usagers dans les meilleures conditions de sécurité et de confort. Il sera tenu de respecter les sujétions particulières de fonctionnement imposées par la communauté de communes, notamment concernant l'accueil des scolaires. Il percevra les recettes et paiera les dépenses. Il respectera les périodes d'ouverture fixées par la communauté de communes. Il appliquera les tarifs approuvés par la communauté de communes, dont les tarifs imposés pour ce qui concerne certaines catégories d'usagers, le cas échéant. Il sera tenu de respecter la règle de continuité, de mutabilité ou d'adaptation du service public, et le principe d'égalité des usagers devant le service public. Il pourra éventuellement proposer la réalisation d'investissements à sa charge, à soumettre à l'accord de la communauté de communes.

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

rémunération par l'exploitation du service public à ses risques et périls.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

il est précisé que les candidatures seront intangibles après la remise de l'offre initiale.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: — lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants,

— le pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat (le candidat pourra utiliser le formulaire DC1),

— ensemble des documents et renseignements rendant recevables la candidature. A cet effet, le formulaire DC2 pourra être téléchargé sur le site economie.gouv.fr ou fournir les déclarations, certificats cités dans le formulaire DC2,

— extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait kbis) de moins de 6 mois),

— copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en liquidation judiciaire,

— attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1 à L8221-5 du code du travail, à l'emploi d'étrangers sans titre de travail (tel que visé à l'article L8251-1 et L5221-8), au marchandage (article L8231-1 du code du travail), au prêt illicite de main d'oeuvre (articles L8241-1 et L8241-2 du code du travail ou règles équivalentes pour les candidats non établis en France),

— attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales dûment datée et signée, le candidat pourra utiliser le formulaire noté 2,

— attestations d'assurance en responsabilité civile et professionnelle en cours de validité.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

— les bilans, comptes de résultats et annexes des 3 derniers exercices clos concernant l'ensemble de l'activité du candidat et le domaine d'activité objet de la délégation de service public (ou équivalent pour les candidats étrangers),

— déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.

Le formulaire DC2 peut être utilisé.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années en vertu de la loi,
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Présentation d'une liste des services exécutés au cours des cinq dernières années en relation avec l'objet de la DSP.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

DSP2014-01

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

27.8.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 150 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

suite de l'étendue de la DSP:

Le mode de délégation choisi est l'affermage conformément aux dispositions des articles l1411-1 et suivants et r1411-1 et suivants du CGCT. La durée de la DSP est de 7 ans.

L'exploitation de la chaufferie biomasse (entretien et maintenance) fait partie du périmètre de la convention de délégation de services publics. Le plateau en r+1 d'une superficie approximative de 220 mètres carrés (+ 100 mètres carrés de terrasse et 65 mètres carrés de coursive) mètres carrés sera mis à disposition du délégataire pour une exploitation commerciale n'entrant pas en concurrence avec le service public.

information sur l'équipement objet de la DSP:

L'EPCI a décidé la réalisation du nouveau centre aquatique intercommunal Aquavabre d'envergure à vocation essentiellement sportives, scolaires familiale et ludique, pour les 39 000 habitants des 12 communes qu'il regroupe.

Cette opération s'inscrit dans une opération lourde de réhabilitation de l'ancienne piscine municipale de Brignoles. Ce complexe, élément central au développement d'un pôle sportif plus complet se situe sur un terrain d'environ 8000 mètres carrés (dont 2376 mètres carrés de shon) référence cadastrale: parcelles be 410 et suivantes. Ce centre aquatique sera organisé autour de 3 bassins: un bassin sportif extérieur de 50 m avec gradins pour l'accueil de compétitions interrégionales, un bassin sportif intérieur de 25 m x 15, et un bassin d'apprentissage. Une plage aqualudique pour les petits, un pentaglisser pour les adolescents, un espace fitness et sauna hamman complètent ce dispositif. Les travaux sont en cours et l'objectif d'ouverture du centre aquatique est arrêté à juillet 2015.

Selon le prévisionnel de gestion et de fonctionnement établi, la fréquentation du futur centre aquatique pourrait être d'environ 75 000 entrées public par an et de 53 000 entrées scolaires. L'objectif essentiel de la CCCP est d'assurer le service public de la natation, ce qui se décline de différentes manières selon le public envisagé:

- apprentissage de la natation aux scolaires,
- permettre à des clubs sportifs d'assurer l'entraînement et la performance de leurs adhérents et d'organiser des compétitions (niveau interrégional),
- fournir un équipement convivial et ludique au grand public.

Au surplus, la réhabilitation met à disposition une plateforme en r+1 couverte de 220 mètres carrés (+ 100 mètres carrés de terrasse et 65 mètres carrés de coursive) susceptible d'accueillir un pôle de restauration, élément incontournable de l'attractivité du centre aquatique sur une journée ludique d'activité ou de compétition sportive.

Le nombre d'admission de candidature n'est pas limité.

Le dossier sera remis sur place ou transmis en recommandé au plus tard, avant la date limite de réception des candidatures au service marchés publics. Horaires d'ouverture: du lundi au jeudi de 8:30 à 12:00 et de 13:30 à 17:30. Le vendredi de 8:30 à 12:00 et de 13:30 à 16:00.

l'enveloppe extérieure portant la mention «DSP2014-01 projet de DSP exploitation centre aquatique ne pas ouvrir».

La procédure de DSP est passée en application des articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du CGCT.

Conformément à l'article L.1411-1 du CGCT, les critères pris en compte pour la sélection des candidats seront leurs garanties professionnelles et financières, leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, tels qu'attestés par les documents exigés par la CCCP à l'appui de leur candidature.

Les candidats pourront demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens entre ces opérateurs et eux. Dans ce cas, ils doivent justifier des capacités de ce ou ces opérateurs et produire à cette fin les mêmes documents concernant ces opérateurs que ceux qui leur sont exigés par le pouvoir adjudicateur. L'appréciation des capacités techniques, professionnelles et financières d'un groupement est globale, il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences requises pour l'exécution des prestations (déclaration pour agrément des sous-traitants DC4).

Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées sont admises à participer à la procédure dans les mêmes conditions que les sociétés existantes. Dans ce cas, les documents exigés à l'appui de leur candidature devront être fournis pour chacun de leurs associés. Si du fait de sa création récente, la société n'est pas en mesure de fournir l'ensemble des pièces demandées, il est admis à prouver sa capacité technique, économique et financière par tout autre document équivalent approprié.

Sur la candidature:

Le dossier est entièrement rédigé en langue française ou accompagné d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Toutes pièces, attestations ou certificats délivrés par une administration ou un organisme étranger doivent faire l'objet de ladite traduction. Si les certificats ou attestations demandés ne peuvent être délivrés dans le pays d'origine, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les états où une telle déclaration n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Le nombre d'opérateurs admis à déposer une offre n'est pas limité.

Le pouvoir adjudicateur dispose de la faculté de régularisation des dossiers de candidature incomplets, c'est à dire ne comprenant pas toutes les pièces mentionnées dans le présent avis. Dans le cas de l'exercice de cette faculté, ceux-ci pourront être déclarés recevables après réception des pièces manquantes dans le délai de 3 jours à compter de la demande de l'autorité délégante. Dans le même temps, les candidats qui ont satisfait à la production des pièces demandées dans le présent avis seront invités à compléter leur candidature s'ils le souhaitent.

En application de l'article L.1411-1 alinéa 5 du CGCT, les offres qui seront présentées par les candidats admis à le faire, sont librement négociées par le pouvoir compétent de l'autorité délégante avant qu'elle ne procède au choix du délégataire.

Le présent avis est publié conformément à l'article R 1411-1 du CGCT.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 15.7.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Toulon
Postal address: 5 rue Racine – CS 40510
Town: Toulon
Postal code: 83041
E-mail: greffe.ta-toulon@juradm.fr
Telephone: +33 494427930
Fax: +33 494427989
Internet address: <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Toulon
Postal address: 5 rue Racine – CS 40510
Town: Toulon
Postal code: 83041
E-mail: greffe.ta-toulon@juradm.fr
Telephone: +33 494427930
Fax: +33 494427989
Internet address: <http://toulon.tribunal-administratif.fr/>

VI.5. Date of dispatch of this notice

15.7.2014